

Le 19 juin 2008

Intervention de Madame Bonnie Campbell

**SAVOIRS et POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT : Séminaire débat en deux tables-rondes / II. Les questions émergentes - Présentation de la thématique
19 juin 2008, GEMDEV, Paris**

Bonjour,

Le GEMDEV m'a très gentiment invité à réfléchir avec vous sur les **questions émergentes** de ce volume. D'abord, il faudrait saluer la richesse et la diversité des contributions. Je ne ferai pas le travail auquel nous invite la conclusion de l'introduction à savoir : «identifier les points de convergence qui émergent entre les chapitres». Heureusement, ce n'est pas ce que l'on m'a demandé.

Cependant, j'ai trouvé à travers ce volume des éléments extrêmement porteurs que je reprendrai pour aborder le sujet que l'on m'a assigné.

- Parmi ces éléments, notons l'emphase sur l'enjeu de la **demande sociale de la recherche** pour le développement ; et
- Les liens entre **production des connaissances** et les **conditions institutionnelles de la production** de la recherche.

Je procéderai en 3 temps :

- D'abord, quelques mots sur l'importance de la **contextualisation** de nos discours et des recherches.
- Deuxièmement, une référence à deux termes que l'on retrouve dans l'ouvrage à titre d'illustration d'enjeux conceptuels et méthodologiques qui risquent de prendre de l'importance.
- Enfin, une référence à quelques questions émergentes avant une rapide conclusion.

Afin de situer les questions émergentes, il semble utile de faire un bref retour de mise en perspective, de **contextualisation**, de la situation actuelle par rapport à celle du début des années 1990.

Parmi les nombreux éléments que l'on pourrait évoquer concernant l'étape présente, j'en mentionnerai trois, à cause des défis qu'ils posent pour la recherche, notamment sur le plan méthodologique et conceptuel.

1) La tendance à la **technicisation des approches** dans de très nombreux domaines, c'est-à-dire l'emphase sur l'**efficacité** et l'**efficience des processus** qui traduit la tentative de saisir des objets de **développement économique** et social avant tout à travers des approches de **gestion administrative et techniques**. Parmi les multiples exemples, ce type d'approche est bien illustré par celle qui sous-tend la Déclaration de Paris où les préoccupations d'harmonisation, d'appropriation de «*results based approach*» etc. passent largement sous silence les **finalités** des stratégies des bailleurs, et la clarification de l'agenda de développement poursuivi par cet effort d'évaluation par les bailleurs de leurs politiques.

2) Concernant les institutions financières multilatérales, il s'est produit une évolution de leurs rôle en tant que productrices de **concepts** et de **stratégies** (années 1980-1990) à celui de **productrices de normes, de règles et de pratiques** dans de très nombreux domaines clés pour le développement, par exemple, l'évaluation d'**impacts environnementaux** ou les normes concernant les déplacements involontaires de populations. Cet ensemble de normes qui émane de plus en plus de l'arène multilatérale et prend la forme des «*World Bank safeguard standards*» et représente, selon certains juristes, un véritable «*transnational legal system*»¹. L'émergence de ces normes qui sont substantielles, complexes et en évolution constante, pose cependant des difficultés importantes, notamment dans la mesure où elles redéfinissent le partage des sphères d'activité publiques et privées en transférant, dans le contexte des stratégies de libéralisation, vers le privé ce qui était auparavant considérées comme des responsabilités publiques, mais surtout, en rendant parfois opaque ou flou les responsabilités des États. A noter que dans le contexte de moyens réduits et de capacités financières et humaines affaiblies, certains États ne semblent mécontents de s'en départir. C'est le cas par exemple concernant les évaluations d'impacts environnementaux, qui laissent souvent les compagnies privées à négocier directement avec les communautés concernées, sans que le rôle des acteurs publics ne soit précisé, posant ainsi des enjeux d'imputabilité de légitimité des processus avec le risque de dériver vers la violence.

3) Ce transfert de responsabilités vers des acteurs privés, qui amène à reconsidérer les distinctions courantes entre les sphères publiques et privées implique cependant une reconfiguration de notions et des pratiques qui sont essentielles pour appréhender l'**espace public**, telle que la notion de «**participation**» de consultations, de droits et de responsabilité citoyennes et ultimement de la notion même de démocratie.

Ainsi, des notions clés tel que «**participation**» ou «**processus participatif**» sont non seulement **multiples** et en **évolution** mais font partie de cet ensemble de recomposition des rôles et des responsabilités non achevées complexes et mouvantes (participation de qui/sur quoi/ dans quel cadre) qui se déroulent présentement «les formes et le contenu de la participation son par nouveau contractuel agreement compagnie, État». Autant de défis pour la recherche.

Ces éléments de contextualisation -1) technicisation des approches ; 2) Émergence de nouveaux régimes et cadres normatifs ; 3) Reconfiguration des processus de participation à l'espace public- m'amènent à revenir sur **deux notions** que l'on retrouve dans l'ouvrage qui illustre des considérations méthodologiques notamment la tendance à :

- La **technicisation des approches** ; et
- La **fragmentation des enjeux** de développement qui risquent d'avoir une importance pour la recherche à l'avenir.

1) La première est la notion de «gouvernance».

Si je reprends cette notion **ambigüe** c'est que dans l'ouvrage, on suggère qu'il s'agit là d'un «**effet de mode**». Il y a plus. Que le terme soit à la fois omniprésent et polysémique, un véritable «cheval de Troie», je serai la première à le dire. Nos travaux à la Chaire avec des chercheurs d'Afrique et de FLACSO portent sur le décryptage des stratégies proposées au nom de «la gouvernance».

¹ Szablowski, David. 2007. *Transnational Law and Local Struggles. Mining, Communities and the World Bank*. Oxford et Portland: Hart Publishing, 357 p.

Mais le point central, c'est que le terme pourrait disparaître. Cependant, l'héritage concernant l'orientation des réformes institutionnelles passées introduites au nom de la «gouvernance» depuis la fin des années 80. Cette orientation, elle, restera.

Ce n'est pas la place de revenir sur l'émergence du concept dans les stratégies des bailleurs multilatéraux sauf pour souligner que dans le contexte de l'échec, ou du moins, des résultats très décevants des PAS (Programmes d'ajustement structurels), l'interrogation n'a pas porté sur la pertinence et les résultats des réformes économiques passées, mais sur les dysfonctionnements internes des pays concernés (peu d'empressement des dirigeants, corruption, «mauvaise gouvernance»). Sans nier ces problèmes réels, ce qui est frappant, à partir de la fin des années 1980 et le début des années 1990, c'est l'élargissement du mandat des institutions financières qui, à partir de ce moment, inclura non seulement la réforme macro-économique mais la réforme des institutions des pays endettés (système judiciaire/administration publique/société d'État, etc.) au nom de la «bonne gouvernance», pour mieux ancrer et légitimer des politiques macro-économiques – ancrage et légitimité, que les multiples conditionnalités ne permettaient pas d'assurer.

Deux éléments concernant la notion de gouvernance méritent d'être soulignés : à partir des années 1990, avec l'introduction sur la DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté), trois dimensions des réformes deviennent des points liés au passage de conditionnalités à verrouillage :

- l'accès aux fonds, concessionnels et aux mécanismes d'alignement de la dette deviennent
- conditionnés à l'introduction de DSRP
- qui doivent inclure des réformes institutionnelles précises (par exemple la privatisation des sociétés d'État au Mali dont CMDT) au nom de la gouvernance.

Deuxièmement, les dimensions ou implications politiques de l'introduction de réformes institutionnelles au nom de la «gouvernance» :

- La manière dont ces réformes sont introduites implique une approche techniciste, formulée en termes de **bonne gestion** qui tend à **dépolitiser** les enjeux **sociaux et économiques** du développement, notamment ceux concernant des enjeux redistributifs qui sont traités avant tout comme des décisions techniques plutôt que des choix ou des options politiques.
- La notion de gouvernance, changeante, ambiguë et polysémique est tout sauf anodine dans la mesure où elle a servi et sert comme véhicule depuis le début des années 1990 pour introduire des réformes qui cherchent à refaçonner les arrangements institutionnels et l'espace politique, dans un sens restrictif, pour mieux ancrer, stabiliser et légitimer les réformes macro-économiques souhaitées par les bailleurs.

C'est dans le contexte de cet **héritage** de la dernière décennie qu'il faut resituer les **recommandations actuelles** en faveur du «*capacity building*» dans l'agriculture - «*reinforcing resources governance capacity*» dans le secteur minier dont les implications sont à analyser dans le mouvement d'ensemble de réformes mais en tenant compte et en réintroduisant l'interrogation : *capacity building* – Pour faire quoi ? Décidé par qui ?

Si la technicisation des approches qui semble correspondre au nom de la gouvernance à une tentative de «gestion technique de l'ordre social» risque de **dépolitiser** des enjeux critiques pour le développement économique et social, j'y reviendrai, en les abordant sous l'angle de l'efficacité ou de la rentabilité, ces tentatives rendent souvent également très problématiques les efforts déployés pour faire le suivi et l'évaluation des processus observés, à partir

d'«**indicateurs**» (dont parlent plusieurs chapitres) qui ont toutes les chances de chercher à **saisir les processus en délaissant** les finalités.

Sans pouvoir développer ce point ici², il peut aussi être démontré, tel que le sujet de Qu'allons-nous faire des pauvres ou les pièges de la gouvernance pro-pauvres, que la notion de gouvernance, bien qu'en évolution constante et différentes parmi les institutions, si l'on trace celle qui a été émise par la Banque mondiale, et malgré l'affirmation de celle-ci de ne pas aborder les enjeux politiques dans ces interventions, «la gouvernance» véhicule une notion précise 1) de l'État, 2) de l'espace politique, 3) des rapports entre institutions politiques, 4) des processus politiques (qui privilégient l'imputabilité horizontale, plutôt que verticale, le peuple) et ultimement, 5) une notion précise de démocratie. Bref, il s'agit d'une notion éminemment politique.

Il y a donc tant un travail de recherche, de décryptage, de clarification auquel nous invite le chapitre « Quelle place pour les villes dans la production des connaissances ? » où il est proposé que «les analyses redonnent à la gouvernance un contenu politique au sens de politique urbains»³ et que le chapitre propose aussi «une invitation à remettre sur le métier le modèle de gouvernance urbaine construit et appliqué depuis 15 ans».

Pour illustrer la deuxième considération méthodologique : la fragmentation des enjeux de développement, je prendrai la notion de «biens publics» que l'on retrouve aussi dans l'ouvrage et qui a l'intérêt d'être à la conjoncture de logiques de recherche et de coopération.

Au risque de surprendre, si l'on se place dans une perspective de réflexions sur les stratégies actuelles de développement, il me semble que l'on peut faire un rapprochement conceptuel et méthodologique entre la façon de penser les biens publics mondiaux (BPM) et les Objectifs du millénaire pour le développement (ODM).

Que ce soit les BPM ou les ODM, ces deux initiatives ont plusieurs éléments en commun : elles sont des initiatives 1) propulsées par la communauté internationale des bailleurs de fonds, 2) elles sont donc des «*donour driven*» et surtout 3) elles abordent les enjeux du développement de manière fragmentée, et 4) elles sont plurielles.

Les ODM proposent des objectifs du développement de manière désagrégée : concernant notamment l'éradication de la faim, de la maladie, de la promotion de l'éducation etc. Cependant, puisque ces problèmes sont intimement interreliés, on s'attendrait qu'il en aille de même pour la conceptualisation du type de stratégie nécessaire pour l'atteinte de ces objectifs. Il y a donc un réel danger que l'approche désagrégée véhiculée par les PMD ou les BPM nous éloigne de l'attention qu'il faudrait porter aux causes structurelles spécifiques à l'origine de ces enjeux complexes, qu'il semble essentiel de comprendre si l'on veut effectivement contribuer à une réflexion sur les politiques publiques.

Ce fractionnement est conforme aux approches ciblées en fonction d'objectifs précis et prédéterminés souvent par les bailleurs.

Pour donner une illustration de l'impact concret que peuvent avoir de telles stratégies, si l'on retient la notion de biens publics appliquée aux stratégies dans le domaine de la santé, notons

² Subjective lors qu'appliquée au domaine de la gouvernance. Ce qui est frappant, c'est la subjectivité. Les baromètres de gouvernance, soulevé par J.J. Gabes reposent effectivement ce problème

³ P. 182

la grande réserve des médecins présents lors de la présentation des BPM 2001⁴. Selon les spécialistes de la santé réunis de pays aussi différents que le Mali ou le Brésil, l'impulsion externe d'initiatives comme des campagnes de vaccination de trois jours, ne tenait pas du tout compte des besoins de planification spécifiques à leur pays, ni à court, moyen ou long terme, et de plus, avait des effets de déstabilisation néfastes à court terme.

Les approches désagrégées sont symptomatiques du moment où nous nous trouvons. Au lieu d'approches transversales et intégrées, spécifiques à chaque pays, ce que l'on retrouve est la désagrégation des objectifs d'une part - on ne parle plus de développement mais de « réduction de la pauvreté »⁵, et, comme je le mentionnais, une certaine technicisation du discours et des approches d'autre part, avec comme danger de dépolitiser les enjeux et surtout d'occulter la responsabilité des acteurs.

En abordant la question du « développement » sous l'angle **d'objectifs désagrégés**, ce type d'approche risque d'avoir comme implication de cautionner des choix précis en termes de stratégies. Si l'on se limite à l'exemple des soins de santé, le **glissement de langage** coïncide avec le **retrait** de l'État de ses missions redistributives et un délaissement de la mise sur pied et de l'entretien de systèmes nationaux de santé, pour privilégier la privatisation de la livraison de services et de produits. De même, l'emphase mise sur des programmes ou des campagnes qui visent des maladies précises (la malaria, la polio, le sida, etc.), selon les logiques des sources de financement externes, risque de remettre en cause les liens cruciaux entre l'amélioration de la santé d'une population et de façon plus globale, l'amélioration des conditions économiques, sociales et d'éducation de celle-ci.

En d'autres termes, le glissement vers l'approche des « biens publics mondiaux » court le risque de laisser entendre qu'il est possible de répondre à des enjeux particuliers concernant la santé, l'éducation, l'eau ou l'environnement, comme si ces enjeux étaient en quelque sorte distincts ou séparables des enjeux de « développement », plutôt que de reconnaître que les « BPM », « *Global Public Goods* » sont une composant de stratégies particulières, qui reflètent une certaine conception du développement – une conception qui assimile ce terme à la libéralisation économique et qui semble parfois vouloir laisser tout, ou presque tout, à la régulation du marché. Ainsi, le concept de « *Global Public Goods* » risque d'occulter les débats anciens et toujours d'actualité bien que masqués par la mise de l'avant d'un présumé « consensus » sur les stratégies de développement.

Enfin, quelques éléments concernant les implications pour la recherche pour le développement de ce concept, puisque les chemins du développement sont pluriels.

Le fait que la notion de BPM émane des logiques reflète les objectifs de différents acteurs en fonction d'une conceptualisation particulière des stratégies pour le « développement » (Stratégie de coopération, de politiques étrangères, de logiques financières, etc.), risque d'avoir des implications en termes de 1) prédétermination de l'objet même de la recherche et

⁴ Conférence « Biens publics mondiaux pour la santé » tenue au Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, 4 juin 2001.

⁵ À cet égard, il est intéressant de souligner que depuis la fin des années 1990, toute l'attention et les débats sont de plus en plus tournés vers « les pauvres » plutôt que sur le développement et les stratégies de développement économique et social. De plus, « la pauvreté » est présentée comme en termes d'individus pauvres et souvent de manière statistique et désagrégée (un dollar par jour) ou en termes de pourcentages de pauvres. Voir à ce propos : Thandika Mkandawire. 2005. *Targeting and Universalism in Poverty Reduction*. Programme Paper no 23. Décembre. Genève: UNRISD, 28 pages.

2) de choix de méthodologies pour la mener, et également 3) des implications pour les relations avec les partenaires de recherche et 4) des utilisateurs des pays concernés.

Sur le plan des choix méthodologiques, les approches désagrégées, véhiculées par la notion, risquent de contribuer à une lecture fractionnée des enjeux de développement et éventuellement, contribuer à la présélection, du moins à l'orientation, des approches retenues. Or, particulièrement dans le domaine du développement, on voit mal comment on pourrait conceptualiser un projet de recherche, autour de la notion de « biens publics mondiaux », en dehors d'une réflexion plus globale sur le « développement ». La recherche en développement ne peut pas se permettre de perdre de vue la nécessité d'articuler les relations entre ces enjeux. C'est dans la compréhension de ces articulations complexes que réside certainement le cœur de ce qui constitue « le développement ». Ce qui m'amène à quelques questions émergentes qui sont au nombre de quatre (4).

Dans la suite de ce que j'ai proposé, je mettrai l'emphase surtout sur des questions méthodologiques émergentes et des enjeux de positionnement : mais il y a une question préalable.

1- Elle concerne la clarification de la demande sociale pour la recherche. Celle-ci en soulève une autre de plus en plus à l'ordre du jour : celle des stratégies de financement de la recherche et surtout les enjeux de privatisation des stratégies de financement de la recherche pour le développement.

Un exemple parmi les nombreux que vous pourriez apporter, celui du rôle de l'agro-industrie et des grandes fondations (par exemple la fondation Gates) dans la détermination de l'agenda de recherche agronomique. À cet égard, un développement qui n'a peut-être pas reçu l'attention qu'il mérite c'est la capacité des grandes fonctions privées proches dans ce cas de l'agro-business d'infléchir sur l'utilisation des budgets de recherche publics en fonction d'objectifs précis. On pense aux influences que *Mansanto* pourrait avoir sur les orientations éventuelles du Centre de recherche pour le développement international (CRDI, Canada).

Ce type d'enjeu se posera inévitablement en France pour des organismes comme le CIRAD, avec toutes les implications que cela soulève pour ce qui est 1) du respect de la mission, 2) de la crédibilité scientifique des résultats, 3) des rapports avec les partenaires de recherche dans un contexte qui jusqu'à présent a été marqué par l'autonomie très enviable que seul l'appui public à la recherche peut rendre possible, et qui est donc un atout précieux à conserver. Ces débats restent à faire.

2- Sur le fond, face aux tendances vers une certaine segmentation et technicisation des approches – les enjeux méthodologiques dépassent clairement (tout en les incorporant) la question de la pluridisciplinarité. À cet égard, partant de l'attention particulière qu'il faut accorder à la formulation de la demande sociale pour la recherche, on assiste à l'émergence depuis un certain nombre d'années à des approches renouvelées qui impliquent des changements de paradigmes, des recompositions de savoirs – faisant appel à des expertises locales qui sont appelées à jouer un rôle central à l'avenir. Ce besoin de renouvellement profond était résumé par un collègue latino-américain et nous invite à nous questionner sur nos propres sociétés.

1) Je pense entre autres aux travaux en cours sur les impacts environnementaux et sociaux des activités minières en Afrique, longtemps présentés (depuis 20 ans) comme des effets négatifs qui pourraient être remédiés par l'introduction de normes

volontaires dont l'application relèverait avant tout des entreprises. À présent, les recherches, notamment celles demandées par la CEA cherchent à tenir compte de ces dimensions de manière intégrée non plus à partir de la perspective des compagnes, mais plutôt dans des stratégies de développement intersectorielles transformatrices dont la responsabilité première relèverait des États.

2) Autre exemple sur le pluralisme juridique ou des règles, versus «*transnational legal system*», en Amérique latine, où différents cadres normatifs fort complexes dans la réalité se chevauchent, émanant de l'arène multilatérale, nationale et locale, avec comme implication de redéfinir droits et obligation, avec des impacts sur la légitimité de régulation, ainsi que l'évolution des processus et sur les enjeux d'identité politique ayant pour conséquence de substituer le processus de légitimité vers des processus technocratiques plutôt que politiques.

3) Sur les enjeux à la lisière de l'économie politique et des enjeux de sécurité («*Security studies*»), l'articulation en Colombie entre la violence des activités paramilitaires, les enjeux fonciers, les mesures de libéralisation et l'extension de l'agro-business.

4) Symbiose

Autre exemple, celui du pluralisme juridique et des règles. Des travaux en Amérique latine analysent les implications de l'introduction des cadres réglementaires qui émanent de l'arène multilatérale dans la gestion des ressources minières avec le transfert de responsabilité aux entreprises.

Ils permettent de voir la substitution de processus de légitimation technocratique plutôt que politique avec les difficultés que ceci pose et posera comme conséquence pour les formes de participation et éventuellement l'identité politique.

- Ce type d'approche est des plus porteurs pour interroger des problématiques similaires au Canada des peuples autochtones et «reproblématise», face aux formes de gestion des ressources minières, dans le cadre de la globalisation des investissements et des cadres normatifs.

C'est le regard du Sud pour comprendre le Nord.

L'exemple du travail à Berkeley, auteur de Michael Watts sur la «*political ecology of agricultural change*» qui resituent il y a plus de 10 ans 1) la fragilisation des systèmes agraires dans une 2) approche intégrée capable de tenir compte de 3) l'aspect des politiques de libéralisation introduite au cours des 20 dernières années sur les systèmes agraire et foncier en incorporant des dimensions sociales et écologiques. Approche combien absente des réactions de court terme à la crise alimentaire actuelle dont la réponse avant tout celle de l'augmentation de l'aide d'urgence, plutôt qu'un retour sur la formulation des réformes et politiques du passé.

À cet égard, ce qui ressort, c'est que le processus de rétrécissement de l'espace de décision interne qui se traduit par exemple dans le secteur minier par exemple, par le «*selective absence of the State*», risque de remettre en cause les conditions permettant l'imputabilité et la clarification des responsabilités politiques des dirigeants – conditions nécessaires pour le renforcement de processus démocratiques, avec les implications que ceci pose pour la stabilité politiques et sociale des pays à plus long termes.

Le discours sur la «gouvernance» tend à être en déconnexion avec les impacts des réformes institutionnels.

3- Questions émergentes dans la mesure où la recherche adopte un dialogue avec une formulation de *public policy* comme perspective de l'espace de décision des politiques, qui devient un enjeu imputable.

Il sera utile de resituer l'enjeu de la production de connaissance et de la recherche agronomique d'une perspective suffisamment large pour prendre en compte des éléments de l'environnement changeant et contraignant tels que les 1) les négociations commerciales obligatoires de l'OMC, 2) les accords internationaux sur l'investissements (*International Investment Agreement - IIAs*) et 3) les traités bilatéraux sur l'investissement (*Bilateral Investment Treaties - BITs*) portant sur la promotion et la protection de l'investissement étranger ou encore 4) les clauses de stabilité financières qui conditionnent et peuvent contraindre l'espace de décision.

À cet égard, on pourrait énumérer toute une série d'exemples qui illustrent un processus de rétrécissement de l'espace politique de décision. A titre d'exemple, notons :

- Le choix des secteurs de croissance et les équilibres entre eux ;
- La promotion de liens entre secteurs et la possibilité d'introduire des exigences concernant l'approvisionnement d'un contenu minimum en intrants locaux.
- Les possibilités de diversification, de transformation locale, etc.

Si les questions émergentes incluent :

- 1) l'enjeu de l'autonomie / l'indépendance de la recherche et le renvoi aux logiques de financement ;
- 2) Les défis de la recomposition des savoirs ;
- 3) Une troisième concerne l'espace de décision.

Dans la mesure où la recherche pour le développement adopté comme perspective est nécessaire au dialogue pour ce qui de la formulation de politiques publiques, l'espace de décision des politiques devient un enjeu clé.

Le positionnement de la recherche et la pertinence des résultats.

- Partant de l'incontournable importance des savoirs locaux et des expertises locales, les enjeux soulevés par les questions émergentes concernent moins la détermination de thèmes isolés que la clarification de la demande sociale pour la recherche et les conditions de production des connaissances qui influent sur la détermination de production de connaissances qui influent sur la détermination de l'agenda de recherche.

Si l'analyse que j'ai proposé à l'effet qu'il se produit une tendance vers 1) un rétrécissement de l'espace public de décision, 2) une technicisation des approches et 3) une segmentation des objets, un des enjeux devient comment la recherche peut-elle contribuer à a) élargir l'espace de décision, b) une réappropriation de l'agenda et c) la mise en valeur des expertises locale. L'exemple d'un projet de l'UNESCO en cours, la pauvreté saisie par les droits qui associe des équipes de chercheurs et décideurs d'une série de pays ouest africains, me semble à cet égard illustratif.

Il s'agit d'un programme qui met en évidence les obligations des pays africains envers les conventions internationales, qu'ils ont signées, Droits économiques et sociaux, considérations qui semblent singulièrement absentes des mesures introduites parfois dans le cadre des DSRP concernant la privatisation des services publics (eau/éducation/santé, etc.).

Cependant, une condition pour la mise en œuvre de telles obligations est évidemment la modification de la part des pays «donateurs/bailleurs» de leurs politiques pour desserrer l'étouffement qui pèse sur les pays des PPTE. À cet égard, un point qui illustre que la recherche concernant le «global sud», redirige continuellement notre regard vers le «global Nord», c'est l'exemple d'un programme complémentaire de recherche qui a été mené permettant la promulgation d'une loi toute récente au Canada, la loi C293, qui introduit des obligations en matière de politiques d'aide au développement en exigeant que l'aide canadienne et les positions que les pays défendus aux IFI soient conformes avec nos obligations en matière de respect des droits de la personne.

Ainsi, le desserrement des contraintes par les bailleurs issus de travaux qui se traduisent en dialogue politique qu'il s'agisse des enjeux des conditionnalités, d'accords sur le commerce ou des traités bilatéraux sur l'investissement semble une dimension à considérer parmi les questions émergentes pour assurer la pertinence des recherches menées.

L'exemple du travail de l'UNESCO est intéressant entre autres car il débouche sur une notion de développement non à partir de savoirs mais en tant que processus d'accès à des droits permettant une éventuelle prise en charge des populations par et pour elles-mêmes de leurs destin collectif.

Conclusion

Dans la mesure où la recherche pour le développement mené en France :

- 1) a comme point de départ la clarification de la demande sociale pour la recherche,
- 2) prend en compte de la contextualisation de la recherche, ainsi que des logiques et stratégies des acteurs,
- 3) et incorpore un effort de 1) théorisation, 2) de décryptage et de distanciation critique face à des modalités de financement des approches préconstruites.

elle pourra contribuer certainement à permettre l'émergence de stratégies de recherche qui convergent avec des logiques institutionnelles transformatrices, non seulement dans ce «Global South», mais nécessairement aussi dans le «Global North».

Car, s'il y a une spécificité à la recherche pour le développement, c'est que la recherche en tant que telle, par delà de ses objets singuliers, non seulement participe, de la problématique du développement, mais intervient comme instrument soit de prolongation, soit de transformation des relations passées caractérisées par des asymétries que nous connaissons.

Merci.

Discours prononcé par Bonnie Campbell
Professeure au Département de Science politique, UQAM, Montréal
Directrice du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA)
Titulaire de la Chaire C.-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement

Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
www.poissonnet.uqam.ca

